



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 2026-DEL-035

OBJET : Point 3. 3. 1 : Election des délégués représentant le conseil municipal au conseil de surveillance de l'hôpital de Houdan.

L'an deux mil vingt-six, le trente-et-un mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TÉTART, Maire.

Dates de convocation : 23 mars 2026.
Dates de publication : 25 mars 2026.
Nbre de conseillers en exercice : 27
Nbre de votants : 26
(25 présents prenant part au vote + 1 pouvoir)
Secrétaire de séance : Mme SAUL Monique.

Étaient présents : TÉTART Jean-Marie, LEHMULLER Jean-Pierre, SAUL Monique, CABARET Gilles, LIPCZAK Adeline, VEILLÉ Christophe, SCHÉRER Anaïs, BOURGOGNE Julien, NOYON Lucien, GIMEL-HAMZA Marie-France, DOLATABADI Serge, GRUDLER Agnès, LEBRUN Isabelle, LOOSVELDT Marie-Hélène, ABOUCAYA Karine, DIMANCHE Jean-Marc, DAMOTTE Stéphane, BEAUSSART Magali, BOLAND Vanessa, VANHALST Stéphanie, FOUNS Grégory, HAMELET Romain, NOUVEL Glwadys, PASQUIER Hugo, LEGUEDOIS Alexia.

Étaient absents : BELLON Loïc (excusé), BOUCAUT Jean-Baptiste (pouvoir à BOURGOGNE Julien).

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-21, L2121-33,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment l'article L 6143-5,

Vu les résultats des élections municipales en date du 15 mars 2026,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer le Conseil de surveillance de l'hôpital de Houdan,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire représentant le conseil municipal au conseil de surveillance de l'hôpital de Houdan,

Considérant la candidature de Monsieur Jean-Marie TÉTART en qualité de Délégué Titulaire,

Considérant que le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité des membres présents et représentés pour le vote au scrutin public,

Après avoir procédé au vote au scrutin public,

Article 1. A obtenu :

Monsieur TÉTART Jean-Marie – délégué titulaire

Nombre de votes exprimés à mains levées 26 (vingt-six)

Nombre de votes blancs ou nuls exprimés à mains levées : 0 (zéro)

Nombre de Suffrages exprimés : 26 (vingt-six)

Majorité absolue : 14 (quatorze)

Article 2. Est ainsi élu délégué pour représenter la Ville auprès du conseil de surveillance de l'hôpital de Houdan :

- Monsieur TÉTART Jean-Marie – délégué titulaire,

qui déclare accepter cette fonction élective.

Article 3. Ampliation de cette délibération sera transmise à l'hôpital de Houdan.

A HOUDAN, le 01/04/2026

La Secrétaire de séance,
Monique SAUL.



Le Maire,
Jean-Marie TÉTART.

La présente délibération peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivaut, par principe et sauf exceptions, à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations entre le public et l'administration,
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles, notamment par voie électronique via l'application «Télérecours citoyen» accessible sur le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire.

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: jeudi 16 avril 2026 12:42
À: s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN;
backuptdt@berger-levrault.com
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0781-217803105-20260416-21827.xml;
078-217803105-20260331-2026_DEL_035-DE-1-2_22534.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2026-04-16(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: HOUDAN

N° de SIREN: 217803105

Numéro Acte de la collectivité locale: 2026_DEL_035

Objet acte: Election des délégués représentant le conseil municipal au conseil de surveillance de l'hôpital de Houdan.

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 5.3-Designation de representants

Identifiant Acte: 078-217803105-20260331-2026_DEL_035-DE

Rapport d'erreur(s):